



Biodiversité : quelle définition ?

> **DIFFICILE D'EN DONNER UNE** car de nombreux avis divergent.

Pour aller au plus simple, il s'agit de la diversité des espèces depuis la plus petite échelle du vivant (bactéries, champignons...) jusqu'à la plus grande (vertébrés, arbres...).

Elle ne se limite pas à l'ensemble des espèces mais comprend également la diversité génétique qui est à l'origine des nombreuses différences que l'on observe entre des individus d'une même espèce.

Et enfin la biodiversité comprend la diversité des écosystèmes, c'est-à-dire les ensembles formés par les êtres vivants interdépendants et leur environnement physique.

Il est nécessaire de la préserver afin de transmettre un patrimoine naturel de qualité aux générations futures.

Ainsi, la biodiversité constitue un réservoir indispensable de ressources permettant à l'humanité de satisfaire ses besoins élémentaires en matière de nourriture, énergie, habitat...

Le constat est aujourd'hui sans appel : le déclin trop rapide de la biodiversité mondiale compromet gravement la possibilité d'un développement durable de l'humanité.

La France a une responsabilité particulièrement importante en la matière.

Présente sur quatre continents et dans trois océans, si elle en est héritière, elle se doit d'être la gardienne d'une très riche biodiversité. Or elle se situe au 4ème rang mondial pour le plus grand nombre d'espèces animales menacées et au 9ème rang pour les plantes menacées.

Afin de participer à la lutte contre la dégradation de notre environnement, le Conseil Économique et Social de Picardie (CESR) travaille actuellement sur ce sujet.

L'UNSA y prendra toute sa part et l'état des lieux, les conclusions et préconisations établies dans le rapport que nous présenterons au Conseil Régional vous seront communiqués dans la presse syndicale.

Yvan Dubois
Représentant l'UNSA
au CESR de Picardie



Tout faire pour sauver la planète

L'heure est à la mobilisation.

« Aujourd'hui, nous savons que l'humanité est en train de détruire à une vitesse effrayante les ressources et les équilibres qui ont permis son développement et déterminent son avenir ».

C'est la teneur de l'Appel de Paris (*).

Malheureusement, si la prise de conscience est générale tant du côté des politiques que des citoyens, les progrès sont loin d'être à la hauteur des promesses.

Les principaux responsables ne font aucun effort et pensent se dédouaner en payant la taxe « pollueur-payeur ». Faudra-t-il attendre encore longtemps pour que les dramatiques effets de leur comportement leur fassent prendre conscience de l'aspect criminel qu'il engendre ?

Les différentes expertises menées par les climatologues sont affirmatives : « avant la fin du siècle, le réchauffement sera de l'ordre de 4° ». Il résulte essentiellement de l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre. Seule une diminution drastique de ces rejets peut y remédier.

« Conscients de notre responsabilité vis à vis des générations futures, conscients du coût de l'inaction, nous nous engageons à mettre au centre de nos décisions et de nos choix, chacun dans notre domaine, la préoccupation de l'environnement ».

Nous devons tout faire pour que ce souhait ne reste pas qu'un vœu pieux.

(* Déclaration à l'UNESCO du 7 mai 2004 sur les dangers sanitaires de la pollution chimique.



Au secours !

Si la nature pouvait parler, c'est bien le cri de détresse qu'elle lancerait !

Le monde scientifique s'accorde sur la modification du climat ; dans ces conditions, qui pourrait admettre le contraire ?

Mais les avis divergent sur les raisons de ce changement.

Du côté des fatalistes, des opportunistes (voire des irresponsables) en tout cas des défenseurs du monde industriel et économique, « *il s'agirait simplement d'un réchauffement naturel cyclique* ».

Pour d'autres, la terre ainsi que le soleil se refroidissant naturellement, on devrait être plus proche du refroidissement que du réchauffement.

Il serait bien que les scientifiques mettent tout le monde d'accord.

Quoiqu'il en soit, faisons tout pour économiser l'énergie, nous convertir à l'énergie renouvelable et aider au quotidien la nature à s'en sortir **pour qu'elle permette à tous nos jeunes de pouvoir VIVRE.**

Bon appétit !

« *Analyse chimique d'une tarte aux cerises de supermarché* ».

Tel est le titre d'un article effrayant publié dans les bulletins du groupe « *Choisir sa santé* » sous la signature de l'ingénieur agronome Claude Bourguignon, chargé de recherches à l'Institut national de recherche agronomique (INRA).

Si on cumule tous les traitements subis par les ingrédients qui entrent dans la composition de cette tarte, ce ne sont pas moins de 110 à 150 produits chimiques qui vont se retrouver dans votre petite cuillère :

- 20 pour obtenir la farine ;
- 5 pour la poudre levante et les corps gras ;
- 13 pour la composition de la crème ;
- 14 pour le lait provenant d'un élevage industriel ;
- 7 pour l'huile ;
- 20 à 40 traitements pesticides (selon les années) pour les cerisiers ;
- 10 pour la conservation des cerises ;
- 20 à 40 pour le sucre de betterave.

L'INRA a refusé de publier les résultats de cette recherche effectuée sur l'activité biologique des sols **qui établit que les terres agricoles sont en train de mourir de l'agriculture intensive.**

Dans ces conditions, Claude Bourguignon, considéré comme l'un des meilleurs spécialistes français des questions agricoles, a claqué la porte de l'INRA.

Pour information, l'INRA financée par les marchands d'engrais et de pesticides, n'avait sans doute pas envie que l'on mette en évidence les dégâts que causent ces produits.

Une preuve de plus que la recherche doit exclusivement reposer sur des fonds publics faute de quoi les chercheurs ne trouveront que ce que les financeurs voudront bien ou auront envie qu'ils trouvent.

Alerte !

> **Des chiffres qui en disent plus long que les grands discours.**

En France, 428 plantes sont menacées de disparition (236 dans la Somme, 25% en Picardie), 228 plantes sauvages ont disparu depuis la fin du XIX^{ème} siècle, 2 espèces disparaissent par an en Picardie.

Parallèlement, 20 plantes invasives ont fait leur apparition, menaçant, troublant, détériorant, détruisant génétiquement toutes les espèces vivantes, qu'elles soient végétales ou animales, dont l'homme.

De très nombreuses allergies proviennent d'espèces végétales introduites en provenance de régions n'ayant rien à voir avec les conditions climatiques de notre pays.

Dans le SE-UNSA, l'UNSA-EDUCATION et l'UNSA, nous devons lutter pour réserver aux générations futures le meilleur devenir possible.

Nous pouvons tous être des secouristes de la nature ! Il suffit de le vouloir.



Pour des services publics de qualité accessibles à tous



Confédération européenne des syndicats

PETITION POUR DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ, ACCESSIBLES A TOUS

**ENSEMBLE, NOUS REVENDIQUONS DES SERVICES PUBLICS
AU SERVICE DES CITOYEN(NE)S ET NOUS DEMANDONS
À LA COMMISSION EUROPÉENNE DE PROPOSER
UNE LÉGISLATION EUROPÉENNE.**

Les services publics sont essentiels pour la cohésion sociale, économique, et régionale de l'Europe. Ces services doivent être de grande qualité et accessibles à tou(te)s les citoyen(ne)s.

Jusqu'à présent, les privatisations ou les libéralisations (notamment dans les secteurs de l'énergie, la Poste, les télécommunications) étaient les seules alternatives proposées au développement des services publics. Il est temps de trouver d'autres solutions !

C'est la raison pour laquelle nous appelons la Commission à proposer une législation européenne pour les services publics visant à :

- faire prévaloir l'intérêt général incarné par les services publics, permettre l'accessibilité,
- renforcer les services publics pour consolider les droits fondamentaux des citoyen(ne)s,
- garantir plus de sécurité juridique pour permettre le développement durable des missions de service public,
- donner aux services publics une base juridique solide afin de les protéger contre les attaques du tout marché.

Nom - prénom	Adresse	Signature

A renvoyer au SE-UNSA, 3 rue Marotte 80000 AMIENS



Ils partent en retraite

> **DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME, 124 collègues du 1er degré et 117 du 2nd degré ont fait valoir leurs droits à pension Le SE-UNSA, selon la formule consacrée, leur souhaite une bonne et heureuse retraite.**

Premier degré

AISSAOUI Agnès
ALEXANDRE M. Jeanne
ALIAMET Dominique
ASSELIN Anne
BAILLEUL Régis
BARBAZIN Michel
BARBAZIN THUILLIER S
BARBIER Chantal
BEAURAIN Sylviane
BEGUE Evelyne
BELAN Patrick
BELLEVILLE Philippe
BEREZIG Patricia
BERNARD Marie-Paule
BETHUNE Alain
BLONDEEL Chantal
BOUCHEZ Michèle
BOULAIN Hervé
BOURDON J. François
BOUTHORS Francine
BRARE Alain
BRASSEUR Alain
BRUNO Hervé
CAILLIER Serge
CARDON Francine
CARON Geneviève
CARON Mauricette
CASIMIR Sylvette
CHRISTOPHE M. Hélène
CORROYEZ Jacqueline
COZETTE Martine
D'OLIVEIRA Nicole
DANGREVILLE Martine
DE MORO Anne
DECAYEUX Régine
DEJOUX Michèle
DELACOURT Maryvonne
DELATTRE Emmanuel
DELAVIERRE Annie
DELEPINE Jean-Luc
DELVILLE Guy
DEWARUMETZ Pierrette
DIDIOT Françoise
DITTE Sonia
DOISON Claudine
DOMINGUES Christine
DONDA Colette

DUCLAUX SADOWSKI M
DUFOUR Richard
DUFOUR Yveline
DUFRANCATEL Agnès
DUMONT Françoise
DUPONT Nadine
DUTERTE Jean-Luc
EMIELOT Pierre
FAUQUET Gérard
FAUVARQUE Marie-José
FERMAUT Marie-Cécile
FONTAINE Cécile
FORATIER Patrick
FOREJT Richard
FOUCHARD Dominique
FOY Françoise
GAMBIER Mariel
GAPENNE Evelyne
GARCON M. Françoise
GARESSE Jean-Bernard
GARESSE Monique
GUILBEAU Annie
HAMIER Maryse
HAVARD Nadia
HERBERT Annette
HUET Claudine
HUSQUIN Bernard
JOSSE Jean-Paul
LARPIN Marie-Thérèse
LASSAL Annie
LAVENDE Dominique
LECAT Danielle
LECLERCQ Gérard
LEFEBVRE Françoise
LEJEUNE Jacques
LELIEVRE Maryse
LEMERCIER Annie
LEVIEZ Chantal
LEVY Christiane
MACIOW Monique
MAILLART M. Christine
MAURICE Francine
MOLEINS Claudine
MOLLIEN Thérèse
MONTASSINE Dominique
NAUJOKS Bernard
NAUJOKS M. Thérèse
PAULUS Odile
PECHIN Christian
PEROT Patricia

PETIT Nadine
PICHON Christiane
PREVOST Frédérique
PRUVOST Marc
QUILLIEC Anne-Marie
REGNIER Line
ROCAFORT Valencia
ROHAUT Philippe
ROISIN Agnès
SAINT-MARTIN Danie
SAINT-POL Martine
SCHIETEQUATTE G.
SOUILLON Béatrice
SUROWIEC Yvelaine
VANDEN-BOGAERDE F.
VANSTEENE Gérard
VASSE Claude
VASSEUR Thierry
VERBRUGGE M. Paule
VERMUNT Michèle
VERNASSIERE Lucette
VIGNON Maryse
VILLAIN M. Françoise
VILTARD Véronique
WALLET Anny
WARME Shérída
WEHRLE Corinne

Second degré

BARLET Anne-Marie
BATTEUX Danièle
BAUDELET M. Claude
BEAUPREZ Jules
BERNARD Daniel
BERTIAUX Serge
BLIN Jean-Loup
BOCHENEK Casimir
BON Marie-Claude
BOQUET Christian
BOUCAULT Claudine
BOUCHE Marcel
BRAZIER Raymond
BREANT M. Christine
BRIAULT Francine
BRIERE Alain
BROHARD Dominique
CAMUS Jean
CARON Jean
CASTRYCK Paul

CHATEL Denise
CHEVAL Aline
COMBETTE Nadine
CREPY Pierre
DAMONNEVILLE Lucette
DE FAUTEREAU Ch.
DEBEAUVAIS A. Marie
DEBLANGY Roselyne
DEBRUYNE Liliane
DELCOURT J. Michel
DENIS Jean-Pierre
DEROY Jean-Pierre
DESCAMPS Colette
DESCAMPS Josiane
DESJONQUERES M. Odile
DESTENAY Danielle
DETREILLE J. Claude
DEVALQUENAIRE Annie
DEVAUX Janine
DITTE Michel
DUBUQUET Denis
DUCLERCQ Mariette
DUPRE Nicole
DUPUIS Lucien
FREVILLE Arlette
FROMION Alain
GOSSET Luce
GOURDET Françoise
GRAIN Claudine
GRAS Raoul
GUILLERAND Joël
HABERT Michel
HAGNERELLE Lucie
HANAPPE Guy
HEEKHOUT Alain
HENOCQ Jean-Pierre
HOUDANT Philippe
JEANNIN Danielle
LACHIVER Danièle
LACOUDRE Olivier
LAMBERT Josiane
LANGLET José
LANNOT Rosemonde
LAURENT M. Paule
LAVALLARD Benoit
LE ROY J. François
LEBLOND M. Françoise
LEBRUN Anne-Marie
LECROIX P. Marie
LEFEBVRE Françoise

LEFEBVRE Maryse
LEGAIE Claude
LEGRAND Elisabeth
LELIEVRE Gérard
LEMAIRE Danièle
LERCHE Nicole
LEUILLIER J. Michel
LEULIER Jean-Louis
LEVERT Georges
LIPS-RAVAILHE Simone
LOUETTE Jocelyn
MAISON Agnès
MAISSE Gérald
MANNER Lionel
MARCEAU Martine
MARIE Jean-Claude
MEURANT Christian
MILLE M. Hélène
MOPTY Marie-José
MUET Annie
MUET Jean-Claude
PAPIN Françoise
PECQUERY Colette
PERSONNE Jean-Guy
PESIER Monique
PETIT Aline
PLAETVOET Gérard
POURCHEL Pierre
PRUNIE Pierre
QUACHERO Gérard
QUEVAL Bernard
QUIQUE Bernard
ROGIEZ Christian
ROUSSEL Françoise
SAGEOT Pierre Louis
SAVARY Jocelyne
SENEZ Brigitte
THOMAS Marie-Rose
THROO Marlène
TIMBERT Sylvie
TONETTI Annick
TONNELET J. Marc
TRICOIRE J. François
VILBERT Monique
VILLERET Michèle
VINCANT Françoise
WARIN Serge

**LES RETRAITÉS SYNDIQUÉS DE L'ANNÉE SONT CORDIALEMENT
INVITÉS À UNE MANIFESTATION DE SYMPATHIE**

MERCREDI 20 JUIN 2007 à 17H00
3 rue Marotte à AMIENS





Extraits du Projet syndical

> AVEC L'UNSA, LE SE-UNSA CONSIDÈRE QUE LE DOSSIER DES RETRAITES EST UN SUJET DE SOCIÉTÉ et nous l'abordons dans une logique qui concerne les salariés du public et ceux du privé ensemble. Aussi, toute modification du système doit être l'objet d'une négociation globale pour tous les systèmes de retraites.

Le SE-UNSA réaffirme sa totale opposition avec la loi du 21 août 2003 sur les retraites et son attachement à une retraite à taux plein à 60 ans.

Le recul social et les injustices engendrés par cette mauvaise réforme doivent être rapidement corrigés. Il demande la réindexation des pensions sur les salaires. Il demande aussi que les fonctionnaires puissent à nouveau bénéficier de bonifications pour enfants, même s'ils sont nés avant qu'ils ne soient entrés dans la fonction publique.

Par la diminution des taux de remplacement, cette loi inacceptable conduit à une paupérisation des retraités, sans pour autant garantir la pérennité des systèmes de retraites par répartition. Elle détruit la logique de traitement continué entre actifs et pensionnés en supprimant les principes de péréquation et d'assimilation qui figuraient jusqu'alors dans le Code des pensions civiles et militaires.

Le SE-UNSA ne saurait tolérer de nouvelles atteintes à ce qui reste du Code des Pensions, notamment concernant les modalités de reversion. Il rappelle à cette occasion que les veufs ou veuves de fonctionnaires ne bénéficient d'aucune retraite complémentaire.

Des solutions existent. Le SE-UNSA demande que l'État oriente son action à la recherche d'autres financements possibles.

En assurant la voie à une capitalisation hasardeuse, cette loi conduit à une rupture avec un modèle de société solidaire bâti après la Seconde Guerre mondiale.



Revendications spécifiques concernant les fins de carrière et les pensions civiles

Le SE-UNSA réaffirme sa totale opposition à la loi sur les retraites votée en août 2003 et entend la combattre, en particulier parce qu'elle ne garantit pas le financement, donc la pérennité du système par répartition. Le SE-UNSA dénonce notamment :

- la baisse considérable du revenu de remplacement des retraités qui résulte de la combinaison de l'allongement de la durée d'activité, de la rupture du lien entre la position d'activité et celle de la retraite, ainsi que de l'instauration de la décote ;
- les mesures pénalisant les mères.

Le SE-UNSA exige prioritairement que les principes fondamentaux contenus dans le

code des pensions civiles et militaires avant les modifications intervenues par la loi d'août 2003 soient rétablis (assimilation, péréquation et carrière continuée) et que la décote soit supprimée.

L'âge légal de départ à la retraite à taux plein à 60 ans pour les PE (corps d'origine) et à 55 ans pour les anciennes catégories B doit être garanti.

Cependant, le SE-UNSA juge que le système des retraites en France nécessite d'être réformé et amélioré pour tenir compte des évolutions démographiques.

Le SE-UNSA va donc continuer à agir, au sein de l'UNSA, pour qu'une autre réforme des retraites voie le jour, réforme qui :

- garantisse à tous des revenus de remplacement de haut niveau ;
- conforte aussi bien la répartition solidaire dans le privé que les principes du code des pensions civiles et militaires récusant la fonction publique d'État ;
- garantisse une pension calculée sur l'indice détenu pendant les 6 derniers mois d'activité ;



- garantit la possibilité pour tous d'atteindre un taux plein dans le cadre d'une carrière normale ;
- reconnaisse le droit au départ anticipé pour les salariés ayant eu une longue carrière ou ayant exercé des travaux pénibles ;
- assure la prise en compte pour la constitution des droits des périodes d'étude (4 années minimum pour intégrer la profession), de stage, d'apprentissage, de recherche du premier emploi, de formation ;
- assure le rachat des années pour activités familiales dans des conditions financières non prohibitives ;
- garantit la pérennité du système par répartition grâce à un financement reposant sur tous les revenus.
- tient compte de la modifi-

cation intervenue dans la répartition des richesses, modification qui profite aux revenus du capital. Le SE-UNSA condamne toute utilisation d'une caisse additionnelle visant à remettre en cause la part centrale attribuée au traitement indiciaire dans la rémunération des fonctionnaires.



Défendre les retraités

Le SE-UNSA en liaison avec l'UNSA Retraités, l'UNSA-Fonctionnaires et la FGR-FP mettra tout en œuvre pour défendre le pouvoir d'achat des retraités et sa progression, particulièrement pour les plus faibles pensions, parallèlement à son action en faveur des actifs. Il exige pour les retraités des mesures fiscales spécifiques :

- un abattement de 10% dans des conditions identiques à celles applicables aux actifs.
- le rétablissement aux conditions antérieures de la demi-

part supplémentaire au profit des personnes célibataires, divorcées, veuves ou veufs, ayant élevé un ou plusieurs enfants au plafond de 1996 après réactualisation.

- l'instauration d'un crédit d'impôt au profit des personnes dépendantes, au titre des frais d'hébergement et de dépendance, à 50% des sommes versées, dans la limite d'un plafond de 10 000 euros.

Il revendique également des mesures qui permettent d'améliorer la situation des collègues retraités touchés par la perte d'autonomie :

- soutien à domicile ;
- diminution des coûts d'hébergement dans les établissements.



Cotisations sociales : « ça va mal, la faute à qui ? »

Les cotisations sociales à la source, c'est-à-dire celles dont s'acquittent obligatoirement tous les salariés ne souffrent pas de la moindre carence.

Par contre, il n'en va pas de même pour celles des entreprises et travailleurs indépendants. En effet, les cotisations dues par les entreprises ont augmenté de 3% en 2006 par rapport à 2005 (+4.6% pour la Somme).

Le total impayé est de 13.8% de la masse totale des cotisations exigibles, ce qui représente la « bagatelle » de 42.2 millions d'euros dont les entreprises picardes ne se sont pas acquittées en 2006. (42.2 millions s'ajoutent aux 561 millions d'exonération de charges sociales. Source URSSAF)

Maigre consolation, mais pour une fois la Picardie fait moins mal que de nombreuses régions du pays. Imaginons ce qu'il en est pour la France !

Loi du 11 février 2005 : Actions et propositions du SE-UNSA

> PLUS D'UN MILLION DE PERSONNELS À INFORMER ET À FORMER : Mais où est passée la doc ?

Depuis la rentrée scolaire, les enseignants ont été destinataires de nombreux documents : une lettre du ministre, un DVD sur l'apprentissage de la lecture, et même un magazine... mais rien sur la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 !!!

- Déficit d'information : école de référence, procédures, missions et moyens de fonctionnement des référents et surtout enseignants, directeurs et chefs d'établissements n'ont reçu aucune information concernant la mise en œuvre de la loi...
- Déficit de formation : tous les personnels de l'éducation sont concernés ; la formation de l'ensemble des professionnels intervenant auprès d'enfants en situation de handicap scolarisés est indispensable : il faut donner aux enseignants des outils pour adapter leur enseignement aux besoins particuliers de leurs élèves...

Il y a donc urgence pour :

- Mettre effectivement à disposition de tous les personnels une documentation complète...
- Organiser des modules spécifiques dans le cadre de la formation des enseignants en IUFM ;
- Arrêter un plan pluriannuel de formation continue des personnels ;
- Augmenter les formations spécialisées pour les enseignants des 1^{er} et 2nd degré ;
- Mettre sur pied les formations associant, quels que soient leur catégorie ou leur lieu d'exercice, tous les professionnels intervenant auprès d'élèves en situation de handicap ;
- Développer des centres de ressources.



Les propositions du collectif pour le droit à l'école

Le collectif pour le droit à l'école regroupe les organisations les plus représentatives de personnels de l'Éducation Nationale (FSU, SGEN-CFDT, UNSA Éducation, SE-UNSA), les parents d'élèves (FCPE et PEEP) et l'APAJH.

Après avoir dénoncé en conférence de presse le 16 janvier les insuffisances concernant la mise en œuvre effective du droit à la scolarisation des jeunes en situation de handicap, le collectif émet cinq propositions



Les cinq propositions

- **L'information** : les familles et les professionnels doivent bénéficier de toute urgence de l'information indispensable sur la loi du 11 février 2005 et ses textes d'application.

- **La formation** : de tous les personnels de l'Éducation Nationale, qui doit être une priorité des plans académiques et départementaux de formation continue.

- **L'accompagnement** : il faut recruter les personnels nécessaires à l'accompagnement des élèves en situation de handicap en nombre suffisant ; mettre un terme à l'extrême précarité de leurs statuts et les former pour mieux remplir ces missions spécifiques.

- **Les référents** : ils constituent la clef de voûte du dispositif : leur nombre, leur formation, le nombre de jeunes dont ils suivent les projets personnalisés de scolarisation doivent être fixés nationalement.

- **Le partenariat** : la scolarisation des jeunes en situation de handicap nécessite le plus souvent un partenariat actif de tous les personnels (enseignants, non-enseignants, pro-

fessionnels de la santé : santé scolaire, SESSAD, établissements spécialisés...). Il faut créer les conditions de cette coopération : temps de concertation reconnu, effectifs adaptés, moyens matériels...

Richard Hanocq

ASH : Formation continue

En application des articles 4 et 9 du décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004 relatif à la création du CAPA-SH et du 2CA-SH, des modules de formation d'initiative nationale sont organisés à l'initiative de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) à l'intention des enseignants titulaires du premier et du second degré.

Ils offrent aux enseignants non spécialisés et spécialisés un approfondissement de compétences pour la prise en charge scolaire d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers. (thèmes : autisme, troubles du langage, du comportement, des apprentissages, TICE pour élèves déficients moteurs et de la vue...).

Suite à la parution tardive de cette circulaire en 2005 et 2006, ne permettant pas aux enseignants de déposer leurs candidatures, le SE-UNSA est intervenu en GT de janvier 2007 et à la CAPN du 21 mai 2007 pour rappeler la nécessité d'une circulaire en avril permettant l'appel de candidatures par les IA et recteurs et leur examen en CAP avec les représentants des personnels.

Le SE-UNSA a été entendu et la liste des modules proposés pour l'année scolaire 2007-2008 vient d'être publiée dans la circulaire N°2007-097 du 25 avril 2007, au B.O. N°20 du 17 mai 2007.

La liste des candidats retenus doit parvenir à la DGESCO au ministère avant le 20 septembre 2007.

Si vous êtes intéressés par cette formation continue, prenez contact dès maintenant avec le Service du Personnel de l'Inspection académique pour demander votre inscription.



Solidarité syndicale

Il est des moments dans la vie où l'on peut être amené à rencontrer des difficultés de santé ou familiales ayant des répercussions financières.

Dans ces moments-là, il est bon de savoir que la solidarité entre collègues d'une même organisation syndicale n'est pas un vain mot.

Chaque année, avec la Caisse de Solidarité du SE-UNSA, nous apportons des aides ponctuelles aux adhérents qui nous sollicitent ou dont nous avons connaissance des difficultés par l'intermédiaire d'autres collègues, sous des formes variables en fonction des situations.

Mais pour mener ces actions, il faut parallèlement que la Caisse de Solidarité soit alimentée.

Nous constatons que les dons qui viennent l'abonder à l'occasion des promotions d'échelon ou des événements heureux de la vie (mariage, naissance) sont de moins en moins fréquents.

Nous vous lançons donc cet appel à renouer avec la tradition pour nous permettre d'entretenir cette solidarité entre adhérents du SE-UNSA.

Merci d'avance aux noms de ceux que nous pourrions ainsi aider.

Philippe Decagny

Éducation : Ce que les jeunes veulent...

« La société civile des régions (CESR) a pour ambition de permettre à tous les jeunes et adultes de maîtriser au mieux, leurs décisions dans leurs parcours de vie et d'être acteurs de leur histoire et de leur mobilité avec tous ses aléas ».



Voici ce qu'elle demande aux décideurs :



Dans le système éducatif :

- mise en place d'actions formatives à l'orientation généralisées à l'école, collège et lycée, université avec exploration des potentiels et souhaits de chacun et découverte des métiers ;
- un temps pédagogique pour l'orientation, institutionnalisé équivalent à 1 heure par semaine ;
- l'investissement des centres de formation et d'orientation (CIO) dans les missions d'animateurs, conseillers et ingénieurs dans les territoires de proximité en interface entre établissements d'éducation et le monde du travail.



Dans le parcours des adultes :

- mise en place de la culture de l'orientation et de la mobilité ;
- implication des milieux professionnels dans les actions diversifiées de découverte des métiers.

Autant d'objectifs que nous ne devons jamais perdre de vue tant dans notre activité professionnelle que syndicale.

Toute vérité est bonne à savoir !

> EN CES PÉRIODES DE CAMPAGNE il se dit tout et vraiment n'importe quoi.

En effet, certains candidats, et plus particulièrement l'un d'entre eux, pour tenter d'expliquer leur politique ultra-libérale n'hésitent pas à affirmer que la France repousse à cause :

- de sa fiscalité trop lourde ;
- des grèves à répétition ;
- des 35 heures.

Or, il s'avère qu'en 2006 la France a recueilli des différents pays étrangers 88 milliards d'euros destinés à l'investissement. La France se situe ainsi au 3ème rang des pays les plus attractifs du monde.

Qu'on se le dise !

Yvan Dubois

Décentralisation : « Réussir l'intégration des agents des lycées »

> DE NOUVEAUX AGENTS DES LYCÉES (TOS) ONT INTÉGRÉ LA RÉGION depuis le 1^{er} janvier 2007. Ce processus d'intégration devra être terminé en 2010.

En ce domaine, comme dans tous les autres d'ailleurs, les écueils de cette décentralisation sauvage n'ont échappé à personne.

Elle ne présente aucun intérêt pour la communauté éducative, et encore moins pour les élèves.

Le SE-UNSA, le SNAEN-CT, l'UNSA-EDUCATION et l'UNSA ont eu de nombreux contacts soit en répondant aux invitations, en participant aux réunions ou en demandant les indispensables audiences.

Ces multiples entrevues ont permis de déboucher sur les engagements forts que le Conseil Régional a pris :

- définir des règles communes pour les logements de fonction ;
- garantir l'efficacité énergétique des établissements ;
- réorganiser le service informatique régional pour assurer le maintien des équipements informatiques des lycées.
- réussir l'intégration des nouveaux agents de lycées ;
- assurer un service public de qualité ;
- mettre en place un barème de répartition pour optimiser le fonctionnement de chaque lycée ;
- assurer la continuité du service public en cas d'absence par la constitution d'équipes mobiles ;

Il est évident que la Région veut redresser « l'arbre tordu » de la décentralisation Raffarin. L'État lui laissera-t-il les moyens et la possibilité de le faire ?

Contrat de projet État-Région

Le contrat du Plan état région est remplacé par le contrat de **Projet** État région. Nuance, subtilité ou astuce ?

Il est vrai que la nuance entre les deux termes est sensible. Certes, elle laisse place à la souplesse. Mais la notion d'engagement était beaucoup plus forte dans le plan que dans les projets.

Et quand on sait que malgré tout le dernier Contrat de Plan État-Région n'a été honoré qu'à hauteur de 80% environ qu'en sera-t-il du Contrat de Projets 2007-2013 alors que l'État ne cesse de fuir ses responsabilités ?

Quoiqu'il en soit, six priorités ont été retenues :

- Renforcer la compétitivité régionale et développer l'enseignement supérieur et la recherche.
- Améliorer l'accessibilité interne et externe de la Picardie (réseau ferré, accompagnement du canal Seine Nord...) projets qui n'étaient pas au départ retenus dans les objectifs de l'état.
- S'inscrire résolument dans le développement durable (énergie, risques naturels, agriculture, plan énergie-climat, gestion de l'eau, biodiversité...),
- Accompagner les mutations de l'emploi ;
- Faire de la culture un levier de développement ;
- Renforcer la cohésion sociale et territoriale ;



Yvan Dubois
Représentant l'UNSA au CESR de Picardie



A propos de la lecture de la lettre de Guy Môquet...

> **UNE DES PREMIÈRES INITIATIVES** de notre nouveau président de la République, concerne les enseignants.

En effet, ils devront lire à leurs élèves dès la rentrée prochaine, la lettre que Guy Môquet a rédigée à l'intention de sa famille.

Âgé de 17 ans, militant communiste, résistant actif à Paris, il est arrêté, passé à tabac par des policiers français puis transféré au camp de Châteaubriand en Loire Atlantique avant d'être fusillé par l'occupant nazi en octobre 1941 avec 26 de ses camarades.

A l'heure où, autre initiative de notre Président, s'est mis en place un ministère de l'immigration et de l'identité nationale, il ne faut pas que nous, enseignants, oublions la dimension internationale de la Résistance. Ainsi, 23 membres des FTP-MOI (Francs Tireurs et Partisans-Main d'Oeuvre Immigrée) sont arrêtés et exécutés en février 1944.

Les vingt-deux hommes sont fusillés alors qu'Olga Blancic, immigrée roumaine juive et communiste est décapitée à la hache. Dans les jours qui suivent, une affiche de propagande allemande, l'Affiche rouge, est placardée.

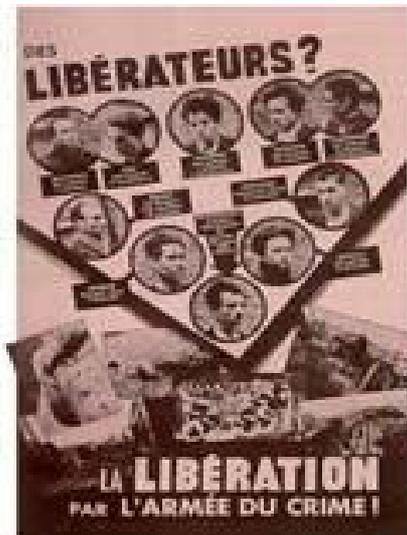
Ce document a pour but de faire vibrer la corde xénophobe en insistant sur l'origine étrangère de ces résistants. Ainsi, pour justifier leur crime, l'occupant et l'État français mettaient en exergue l'identité nationale

s'opposant à l'immigration. A l'encontre de ce lieu commun, pour bon nombre de résistants, l'identité de la France trouvant son fondement dans une conception généreuse, était avant tout internationale.

Autrement dit, que chaque enseignant qui aurait à cœur de partager avec ses élèves le devoir de mémoire, ne le fasse pas au prix d'une vision simplifiée de l'histoire.

A cette fin, en complément de la lecture de la lettre de Guy Môquet qui sera adressée dans tous les établissements scolaires, nous nous permettons la suggestion suivante. Les enseignants pourraient présenter le document de l'Affiche Rouge à leurs élèves ou leur lire le poème d'Aragon, rendant hommage aux résistants immigrés, victime de la barbarie nazie.

Pierre Poëssevara



L'affiche rouge

Vous n'avez réclamé ni gloire ni les larmes
Ni l'orgue ni la prière aux agonisants
Onze ans déjà que cela passe vite onze ans
Vous vous étiez servis simplement de vos armes
La mort n'éblouit pas les yeux des Partisans
Vous aviez vos portraits sur les murs de nos villes
Noirs de barbe et de nuit hirsutes menaçants
L'affiche qui semblait une tache de sang
Parce qu'à prononcer vos noms sont difficiles
Y cherchait un effet de peur sur les passants
Nul ne semblait vous voir Français de préférence
Les gens allaient sans yeux pour vous le jour durant
Mais à l'heure du couvre-feu des doigts errants
Avaient écrit sous vos photos MORTS POUR LA FRANCE
Et les mornes matins en étaient différents
Tout avait la couleur uniforme du givre
A la fin février pour vos derniers moments
Et c'est alors que l'un de vous dit calmement
Bonheur à tous Bonheur à ceux qui vont survivre
Je meurs sans haine en moi pour le peuple allemand
Adieu la peine et le plaisir Adieu les roses
Adieu la vie adieu la lumière et le vent
Marie-toi sois heureuse et pense à moi souvent
Toi qui vas demeurer dans la beauté des choses
Quand tout sera fini plus tard en Erivan
Un grand soleil d'hiver éclaire la colline
Que la nature est belle et que le cœur me fend
La justice viendra sur nos pas triomphants
Ma Mélinée ô mon amour mon orpheline
Et je te dis de vivre et d'avoir un enfant
Ils étaient vingt et trois quand les fusils fleurirent
Vingt et trois qui donnaient le cœur avant le temps
Vingt et trois étrangers et nos frères pourtant
Vingt et trois amoureux de vivre à en mourir
Vingt et trois qui criaient la France en s'abattant

Louis Aragon



Précarité - Contrats aidés : EVS reconduits !

> LA CONTINUITÉ DES MISSIONS EXERCÉE PAR LES EVS sera assurée à la rentrée.

Le SE-UNSA a posé sur le bureau du nouveau ministre des dossiers urgents. Parmi ces dossiers figure la question de la pérennisation des missions exercées par les EVS.

Le SE-UNSA est intervenu sur ce dossier spécifique :

- auprès du cabinet du nouveau ministre le 23 mai,
- auprès du ministre (audience UN-SA-ÉDUCATION du 29 mai)

L'action engagée par le SE-UNSA sur l'envoi de messages électroniques au Premier Ministre a été bien suivie.

Le 29 mai nous avons eu une première réponse sur la garantie de la continuité des missions à la rentrée 2007.

Nous avons interrogé la Direction des Affaires Financières pour connaître la teneur des décisions concrètes :

- Le nouveau gouvernement reconduit le dispositif des contrats aidés.
- Une nouvelle note interministérielle est à la signature du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi et du ministre de l'Éducation nationale dans la ligne de celle du 21/12/06.
- Les agences locales pour l'emploi procèdent actuellement, comme le prévoit la note interministérielle de décembre 2006, à l'évaluation de ces personnels en CDD (au plus tard 1 mois avant la fin du contrat) :

- évaluation de compétence,
- délivrance de l'attestation de compétence après avis de l'employeur (c'est là que l'avis des directeurs d'école peut être prise en compte),
- proposition d'un emploi stable (secteur privé) ou proposition d'un renouvellement du contrat.

Les CAE et CAV sont des contrats à durée déterminée du secteur privé. Ils sont renouvelables sous certaines conditions : limite de 60 mois en contrat aidé (reprise de l'antériorité) et 2 renouvellements seulement possibles pour les CAE.

Deux solutions vont donc se présenter pour les écoles et établissements du second degré :

- mission pérennisée avec un renouvellement du contrat en cours (qui comprend la rémunération des mois d'été).
- mission pérennisée avec un remplacement à assurer à la rentrée 2007.

Dans le dernier cas de figure les nouvelles embauches se feront à la rentrée après une reconduction du dispositif déjà connu :

- recensement des besoins dans les écoles et établissements 2nd degré,
- entretien d'embauche en lien avec l'ANPE et signature du contrat par l'EPLÉ.



Ginette Roussel

Première victoire Article 89 : le Conseil d'État nous donne raison

Le 4 juin 2007, le Conseil d'État a rendu un arrêt relatif au recours contre la circulaire du 2 décembre 2005 concernant l'application de l'article 89 de la loi du 13 août 2004 qui prévoit le financement des élèves fréquentant une école privée hors de leur commune de résidence.

Le Conseil d'État a finalement conclu à la recevabilité de la requête introduite par l'UNSA-ÉDUCATION, le SE-UNSA, les DDEN, la FCPE et la Ligue de l'enseignement alors que le Commissaire du gouvernement récusait l'intérêt à agir des organisations au motif que l'enseignement public n'était pas lésé par cette circulaire.

Le Conseil d'État mentionne que cette circulaire a un caractère impératif et que les dispositions visées excèdent la simple interprétation de la loi.

De plus, les directeurs de cabinet des ministères de l'Éducation nationale et de l'Intérieur n'avaient pas la compétence pour signer cette circulaire.

L'UNSA-ÉDUCATION se félicite de cette issue juridique et revendique, aujourd'hui, l'abrogation de l'article 89 de la loi du 13 août 2004.



L'UNSA-ÉDUCATION a été reçue par le Ministre

> L'UNSA-ÉDUCATION A ÉTÉ REÇUE par le ministre Darcos le 29 mai. Sur trois questions d'urgence le concernant, le SE-UNSA a tenté d'obtenir des clarifications.

Décrets statutaires concernant les obligations de service dans le 2nd degré :

Le ministre est conscient qu'il s'agit d'une pomme de discorde et que des signes d'apaisement sont indispensables. Il communiquera, au plus tard vendredi 1^{er} juin, ses décisions. Au moment de cette audience, il semblait acquis que les modifications qu'il annoncerait ne trouveraient pas compensation financière via le collectif budgétaire que nous réclamons.

Cela signifie que l'Éducation nationale devra faire face sur son propre budget, ce qui signifie que le rétablissement des 3057 ETP supprimés par le décret de Robien ne seront compensés (en totalité ou partiellement ?) que par le biais d'attribution d'heures supplémentaires. Ces heures supplémentaires entreraient dans le cadre du dispositif de libéralisation des heures supplémentaires que le gouvernement est en train de mettre en place pour l'été. Ces dispositions législatives en préparation, censées traduire le « travailler plus pour gagner plus » du président de la République, concerneraient en effet le privé comme le public et aboutiraient à des heures supplémentaires défiscalisées pour les salariés et

exemptes de charges pour les employeurs. Nous attendons évidemment avec impatience les annonces définitives de Xavier Darcos que nous analyserons précisément sitôt connues.

Le ministre a indiqué que ces annonces visant à répondre au problème urgent seraient intégrées dans le cadre d'un travail de fond qu'il souhaitait mettre en place sur le métier d'enseignant dans sa globalité, qui aborderait aussi bien la question du contenu, des services, de la carrière et des rémunérations. Il souhaite l'entamer avant l'été par une rencontre avec les organisations syndicales, avec un premier débouché sur un « *livre vert* » (récapitulant un état des lieux et identifiant les problématiques) à l'automne, puis sur un « *livre blanc* » (contenant cette fois-ci des propositions précises) au printemps.

EVS

Là encore, sur ce dossier qui touche à la politique de l'emploi, des arbitrages gouvernementaux sont en cours.

A ce stade, le ministre semble confiant sur le fait que le dispositif devrait être reconduit et les missions continuées pour la rentrée 2007.

Là encore, nous attendons les annonces définitives pour juger et notre vigilance syndicale est donc intacte.

Désectorisation

Le ministre a confirmé qu'il mettrait en œuvre les engagements présidentiels de suppression de la sectorisation scolaire, avec l'objectif d'y parvenir d'ici trois ans. Il nous a dit vouloir y substituer un outil mettant en place de l'équité, encourageant la mixité sociale et mettant de la clarté et de la souplesse dans le système...

Si les objectifs sont évidemment louables, on voit mal quel serait cet outil qui permettrait de les atteindre... La seule chose qui semble claire étant l'objectif de disparition de la sectorisation, un premier signe politique d'avancée dans cette voie consistera en un assouplissement dès cette rentrée 2007 qui pourrait aller jusqu'à un accueil de 20 % d'élèves hors-secteur.

Là encore, les choses sont pour le moment très imprécises : le ministre paraît vouloir surtout viser les lycées mais il semble n'avoir pas encore tranché si cet assouplissement serait national ou limité à quelques académies à titre expérimental.



Rentrée 2007 : Quels changements à prévoir ?

> LE NOUVEAU MINISTRE DE L'ÉDUCATION, Xavier DARCOS n'ayant pas annoncé de remise en cause de la circulaire de rentrée élaborée par son prédécesseur et publiée au BO n°3 du 18 janvier 2007, celle-ci entrera en application.

Sensée clarifier les priorités éducatives et leur mise en œuvre dans les écoles et établissements, elle sème plutôt la confusion en ne répondant pas aux questions que se posent les équipes pédagogiques.

Évaluations

La circulaire annonce la mise en place des protocoles nationaux d'évaluation diagnostique en CE1 et en CM2, mais ne précise pas s'ils comprendront une remontée nationale des résultats.

« L'évaluation nationale CE2, qui n'est pas un palier d'acquisition du socle commun, est supprimée ».

PPRE

« Ils doivent s'étendre à l'ensemble des cycles 2 et 3 de l'école et aux redoublants dès lors que le Conseil des Maîtres l'estime nécessaire ».

Langue Vivante étrangère

"L'apprentissage de la première langue vivante étrangère pourra commencer progressivement en CE1." Nous voilà loin du calendrier initial

qui prévoyait une LVE pour tous les CE1 à la rentrée 2007 !

Livret de compétence

Il semble urgent d'attendre comme le montrent ces morceaux choisis de la circulaire.

"Des dispositions relatives à l'évaluation de la maîtrise progressive du socle pour chaque pilier tant à la fin de chaque cycle que pour chacun des trois paliers du socle (CE1, CM2, fin de la scolarité obligatoire) sont en cours d'élaboration."

"Les résultats positifs des évaluations seront attestés dès la prochaine rentrée dans le livret individuel de compétences. Ce livret sera un document personnel permettant aux élèves et aux parents d'être informés des composantes du socle commun et de suivre les progrès constatés dans l'acquisition progressive de leur maîtrise."

"Dès que seront prêts les textes des programmes révisés et précisés les modalités d'évaluation ainsi que le contenu et le mode d'utilisation du livret individuel de compétences, un calendrier de stages de formation des personnels pourra être mis en

œuvre au plan national et dans les académies pour l'année scolaire en cours."

Bref, on navigue à vue ! Aucun calendrier, aucune date précise, tout est annoncé "dans un proche avenir".

Base Élèves

"A la rentrée 2007, l'ensemble des départements et des circonscriptions doivent disposer de cette application informatique et prévoir son utilisation par un nombre significatif d'écoles".

Voici les termes de la circulaire de rentrée sur laquelle se fonde l'Inspecteur d'Académie pour généraliser à toutes les écoles l'utilisation de Base Élèves. Il effectue une lecture particulière car à notre avis il existe une différence de sémantique entre "un nombre significatif" et "toutes".

Sauf à ce que des précisions arrivent d'ici là, il n'y aura pas de grands changements à la rentrée 2007. La confusion et les incohérences dénoncées par le SE-UNSA seront malheureusement au rendez-vous.

Ginette Roussel
Philippe Decagny





Congrès de La Rochelle : Le SE-UNSA a fixé ses objectifs

> LE SE-UNSA EST EN ORDRE DE MARCHÉ, armé d'un projet ambitieux et cohérent et déterminé à faire avancer sa vision de l'École Publique.

Du 27 au 29 mars 2007, le Congrès National s'est tenu à La Rochelle et vos délégués (*) ont eu à cœur de proposer et défendre les propositions de leur département issues de l'Assemblée Générale Départementale du 31 janvier 2007.

Le Projet du SE-UNSA s'articule autour de 4 grands axes :

- l'affirmation de nos valeurs pour une société solidaire et une Europe sociale ;
- L'exigence d'un service public d'Éducation Nationale pour la réussite de tous ;
- La défense de notre métier d'enseignant.
- Notre conception du syndicalisme « d'opposition et de proposition ».

Notre projet est le résultat des réflexions menées par les adhérents au fil des réunions dans les départements.

De riches débats ont émaillé

ces moments importants de la vie syndicale. Les avis étaient parfois différents, mais les discussions toujours franches ont permis de déboucher sur un projet qui rassemble.

Toutes les idées contenues dans le projet syndical du SE-UNSA seront développées par le biais de nos publications et dans les réunions, mais vous pouvez en prendre connaissance directement sur le site départemental : <http://sections.se-unsa.org/80/>

Ce projet syndical permettra à chaque militant de faire connaître les valeurs de son

syndicat, de les faire partager et ainsi, de permettre à ceux qui ne l'ont pas encore fait, de nous rejoindre en adhérant.

Le SE-UNSA veut convaincre que pour sortir de l'individualisme ambiant et faire le choix d'une société plus juste et plus solidaire, il faut que l'École ait la place qui lui revient : **la première.**



Philippe Decagny

(*) *Ginette Roussel, Valérie Girodon, Gaëlle Vêru, Stéphane Fouré, Pierre Poëssevara, Etienne Sauvage, Philippe Decagny*





Élections législatives : L'Éducation intéresse peu les candidats

> LORS DE LA CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE, le SE-UNSA s'était adressé aux candidats pour connaître le degré de considération qu'ils portaient à l'Éducation.

Dans le même esprit la Section Départementale souhaitait s'adresser aux candidats des principaux partis à l'élection législatives du département de la Somme afin qu'ils puissent exposer leurs choix en matière de société et plus particulièrement d'enseignement.

Il est évident que le SE-UNSA n'entend pas donner de consignes de vote, mais au moment où chacun d'entre nous est appelé à accomplir son devoir de citoyen, il est normal que le SE-UNSA se soucie des intentions des candidats.

A l'heure où nous imprimons ce bulletin, seulement cinq candidats ont accepté de nous répondre : Mr Bignon pour l'UMP, Mesdames Kumm et Thuillier et Mr Peillon pour le PS, Mr Gremetz pour les Communistes. Mais les délais étaient relativement courts, puisque la liste officielle des candidats n'est connue que depuis le 12 mai, d'une part et d'autre part la Préfecture de la Somme a refusé de nous communiquer les coordonnées de tous les candidats. Nous n'avons donc pu contacter que les candidats des grandes formations dont les adresses étaient connues de tous.

Vous trouverez sur notre site départemental : <http://sections.se-uns.org/80/> l'intégralité des questions et les réponses des candidats qui nous sont parvenues. Nous vous proposons ci-dessous quelques extraits significatifs.

Réponse de Jérôme Bignon : « *Le temps de la campagne ne me permet pas malheureusement de répondre par écrit et de façon sérieuse aux questions posées...* ».

Êtes-vous pour le maintien de la sectorisation scolaire ?

S. Thuilliez : Je me suis déjà prononcé contre l'abrogation de la carte scolaire. C'est un instrument indispensable de la mixité sociale dans les éta-

blissements scolaires. Dans certains cas précis, il est sans doute nécessaire de revoir les contours de certains secteurs pour mieux répondre à cet objectif majeur, en fonction de la modification de l'habitat notamment, mais ce n'est pas en tuant le malade que l'on guérit le mieux la maladie.

V. Kumm et V. Peillon : Je souhaite que la question de la sectorisation soit examinée afin que la révision de la carte scolaire s'effectue dans le souci de supprimer les « ghettos » scolaires et de garantir la mixité sociale au sein de l'école publique.

M. Gremetz : *Oui. Même si ce n'est pas une solution parfaite, c'est un garde-fou pour maintenir un minimum de mixité sociale.*

Le soutien scolaire doit-il, pour vous, être assuré en son sein par l'Éducation nationale ou être confié à des officines privées ?

S. Thuilliez : Le soutien scolaire fait partie intégrante de l'enseignement et ne doit pas être soumis, comme l'école en général, à la marchandisation. Il est parfois utile de faire appel à certaines associations non lucratives qui apportent un éclairage différent sur ces questions et qui permettent d'aider à l'intégration des familles dans ce dispositif. Je pense notamment à l'expérimentation menée par l'association "Éducation solidaire" dans ce département.

V. Kumm et V. Peillon : Avec le Parti Socialiste, nous voulons instituer des études dirigées ou encadrées pour tous les élèves, qui s'effectuent dans les établissements scolaires, par des enseignants volontaires, dans le cadre de leur horaire de service.

M. Gremetz : *Pour moi, l'existence d'officines privées de soutien scolaire conduit à une rupture de l'égalité dans l'accès à l'éducation. Une rupture basée sur l'argent. C'est pourquoi je suis pour qu'un effort soit fait au sein de*

l'Éducation nationale pour assurer un soutien scolaire effectif et efficace, accessible à tous.

La loi Fillon sur les retraites doit revenir en discussion en 2008. Quelles sont les propositions que vous présenterez ?

S. Thuilliez : La Droite s'est attaquée aux retraites par répartition. Elle a appliqué le programme du MEDEF et refusé de faire participer les profits des entreprises à leur financement. Sous prétexte d'allonger la durée de cotisation elle a, en réalité, programmé une diminution considérable du montant des retraites. Comment en effet un salarié du privé pourra-t-il cotiser 41 ou 42 ans comme le prévoit la loi Fillon alors que la durée réelle moyenne d'une carrière y est inférieure à 38 ans ?

Il faut remettre à plat la loi Fillon, sauvegarder le droit à la retraite à 60 ans, fixer un minimum retraite garanti et prendre en compte le travail pénible et les charges de famille dans le calcul du droit à la retraite...

V. Kumm et V. Peillon : Nous voulons pour chacun, une retraite décente et sûre. Cela suppose une renégociation globale de la Loi Fillon, avec pour enjeux principaux un minimum garanti des retraites, la prise en compte de la pénibilité des métiers et donc la réduction des disparités d'espérance de vie selon les catégories socio-professionnelles, un financement juste, assis également sur de nouvelles ressources (revenus financiers), le renforcement du taux d'activité des salariés âgés de plus de 50 ans. Le défi du vieillissement de la population doit être relevé : il faut s'appuyer sur l'allocation personnalisée d'autonomie créée par la gauche afin de faire triompher une logique de solidarités entre les territoires et les générations...

La suite sur notre site.

Philippe Decagny